

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 20/2024

#### Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France III »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Île-de-France I », « Île-de-France II », « Île-de-France III », « Île-de-France IV », « Île-de-France V », « Île-de-France VI », « Île-de-France VII », « Île-de-France VIII », « Île-de-France X », « Île-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Île-de-France » ;

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membres du comité de protection des personnes « Île-de-France III » à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 :

#### **Au titre des 18 membres du premier collègue**

**En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine (au moins 8, dont) :**

Mme Flavia Charlotte GUILLEM

Dr Yannick LE BRIS

**dont au moins cinq médecins :**

Pr Boyan CHRISTOPHOROV

Dr Pierre DEMONDION

Dr Maria DEL MAR AMADOR

Pr Robin DHOTE

Dr Bernard WEILL

**et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Dr Thierry BIGOT

Dr Pierre LOULERGUE

**En qualité de médecins spécialistes de médecine générale (au moins 2) :**

A désigner

A désigner

**En qualité de pharmaciens hospitaliers (au moins 2) :**

Dr Laurence ESCALUP

Dr Guillaume PARISCOAT

**En qualité d'auxiliaires médicaux (au moins 2) :**

Mme Gaëlle MALECOT

Mme Bérangère BONVALLET

**Au titre des 18 membres du deuxième collège**

**En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique (au moins 2) :**

Mme Julia DRAPEAU

Mme Cristina POLETTO-FORGET

**En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale (au moins 4) :**

Mr Sylvain BESLE

Mme Adjouani OLMOS

Mme Catherine CAMUS

A désigner

**En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique (au moins 4) :**

Mme Caroline GHERON

Mme David SIMHON

A désigner

A désigner

**En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique (au moins 6) :**

Mme Dominique LAMARCHE

Mme Mylène ZARKA

Mme Paulette MORIN

A désigner

A désigner

A désigner

ARTICLE 2 : M. David SIMHON est désigné parmi ces membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L. 1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelable et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 : L'arrêté de nomination n°53/2022 du 28 juin 2022 est abrogé.

ARTICLE 6 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 7 juin 2024

Le Directeur Général de l'Agence  
régionale de santé  
Île-de-France

*Signé*

Denis Robin